

Łukaszewicz, Adam

Remarques sur les rapports entre les élites urbaines de l'Égypte et la dynastie des Sévères

The Journal of Juristic Papyrology 24, 87-95

1994

Artykuł został zdigitalizowany i opracowany do udostępnienia w internecie przez **Muzeum Historii Polski** w ramach prac podejmowanych na rzecz zapewnienia otwartego, powszechnego i trwałego dostępu do polskiego dorobku naukowego i kulturalnego. Artykuł jest umieszczony w kolekcji cyfrowej bazhum.muzhp.pl, gromadzącej zawartość polskich czasopism humanistycznych i społecznych.

Tekst jest udostępniony do wykorzystania w ramach dozwolonego użytku.

Adam Łukaszewicz

REMARQUES SUR LES RAPPORTS
ENTRE LES ÉLITES URBAINES DE L'ÉGYPTE
ET LA DYNASTIE DES SÉVÈRES*

La réforme de Septime-Sévère octroyée en 199/200 donna aux villes de l'Égypte les institutions municipales¹ qui satisfaisaient les ambitions des élites égyptiennes et contentaient leur vif besoin d'honneurs et de titres propres à la classe bouleutique. A ce moment-là Alexandrie obtint enfin satisfaction mettant fin à sa longue lutte pour l'obtention d'un statut politique normal². Bien que l'on puisse considérer cette faveur impériale, qu'Al-

* L'article contient l'essentiel de l'exposé sur *Les élites municipales en Égypte et le pouvoir central à l'époque des Sévères* présenté au Colloque International *Les élites provinciales sous le Haut Empire romain*, Wrocław, 7-9 Avril 1994.

¹ *Scriptores Historiae Augustae, Vita Severi* 17.2.

² Cassius Dion dit explicitement qu'Octavien ("Kaiser") abolit la βουλή d'Alexandrie (Dio LI 17.2). Le fameux papyrus de la βουλή (PSI X 1160) suggère qu'il puisse s'agir d'une ambassade envoyée à Octavien immédiatement après la date de la conquête romaine. Ce document, qui ouvre d'ailleurs l'édition des *Acta Alexandrinorum* (H. MURILLO, *Acta Alexandrinorum. De mortibus Alexandriae nobilium fragmenta papyracea graeca*, Lipsiae 1961, 1-2), a été interprété comme fragment d'un texte littéraire, mais il est plus probable qu'il puisse s'agir d'un véritable protocole d'une ambassade.

Il semble douteux que le passage de la *Vita Severi: Deinde Alexandrinis ius buleutarum dedit, qui sine publico consilio ita ut sub regibus ante vivebant uno iudice contenti, quem Caesar dedisset*. (SHA, *Vita Severi* 17, 2) signifie vraiment que les Alexandrins sous les rois n'avaient pas de conseil municipal. G. GERACI dans son ouvrage sur *La genesi della provincia romana d'Egitto*, (Bologna 1983, pp. 176-182) analyse le problème de la formule *ita ut sub regibus*: A part l'interprétation traditionnelle de *ita ut sub regibus* comme l'équivalent de *sine publico consilio* il indique une autre possibi-

xandrie devait d'ailleurs partager avec plusieurs centres provinciaux, comme une simple formalité sans importance, les papyrus du III^e siècle nous montrent que les villes égyptiennes ont connu à cette époque un véritable essor. Pour Alexandrie cette nouvelle période signifia aussi une montée d'ambitions politiques qui poussèrent les Alexandrins à de nouvelles réclamations et ambassades envoyées aux empereurs et à des émeutes qui d'ailleurs n'étaient peut-être qu'une réaction désespérée à la terreur déchaînée par le pouvoir central.

Aux yeux de la postérité (selon un papyrus datant de 250) l'époque sévérienne était — au moins dans ses débuts — un temps de prospérité pour les villes. Le texte évoque les temps de Septime-Sévère comme la période où "les villes étaient encore prospères": ἔτι τῶν πόλεων εὐπόρων οὐσῶν³.

Cet essor, qui se reflète dans l'activité de construction, est saisissable dans le matériel archéologique et dans la documentation papyrologique. Peu de chose reste d'ailleurs des métropoles d'Égypte sauf peut-être les ruines d'Antinoupolis et d'Hermoupolis. A Alexandrie les détails architecturaux de l'époque sont présents dans les fouilles et surtout sous forme de matériel réutilisé dans les constructions des époques postérieures (IV^e siècle).

On pourrait supposer que les élites urbaines, une fois leur but atteint, deviendraient des supports fidèles de la dynastie.

C'était sans doute la situation qui prévalait sous Septime-Sévère. La promotion de certains membres de l'élite égyptienne — p. ex. Aelius Coe-

lité: "ante vivebant sine publico consilio", c'est-à-dire sans le conseil qu'ils avaient sous les rois ("ita ut sub regibus").

Il n'y a pas de doute que dans Alexandrie ptolémaïque il y avait une βουλή, dont témoigne une inscription du III^e siècle av. J.-C. et le P. Oxy. XXVII 2465 (le traité de Satyros sur les dèmes d'Alexandrie). On voulait interpréter le décret alexandrin en l'honneur de Ptolémée VI comme une preuve de l'existence de la βουλή au II^e siècle, mais l'évidence est insuffisante.

Une autre tentative alexandrine de récupérer la βουλή nous est connue par la lettre de Claude aux Alexandrins: "en ce qui concerne la βουλή je n'ai rien à dire de ce qui était votre coutume sous les rois. Mais vous savez bien que sous mes augustes prédécesseurs vous ne l'avez pas eu" (P. Jews 1912 = CPJ II 153 iv 66-68: περι δὲ τῆς βουλῆς ὅ τι μὲν ποτὲ σύννηθες/ὑμεῖν ἐπὶ τῶν ἀρχαίων βασιλέων οὐκ ἔχω λέγειν, ὅτι δὲ ἐπὶ τῶν/πρὸ ἐμοῦ Σεβαστῶν οὐκ εἶχεται σαφῶς οἴδατε).

³ SB V 7696.100-101 = T.C. SKEAT, E.P. WEGENER, 'A Trial before the prefect of Egypt Appius Sabinus c. 250 A.D.', JEA 21, 1935, pp. 224 sqq. Cf. A. ŁUKASZEWICZ, *Les édifices publics dans les villes de l'Égypte romaine*, Warszawa 1986, p. 140.

ranus devenu sénateur de Rome — en est un témoignage éloquent⁴. Mais déjà le règne conjoint de Caracalla et de Géta vit les Alexandrins prendre parti pour le prince cadet, plus “humain”, plus prometteur et surtout plus favorable à Alexandrie. Selon le bruit qui courait, on pensait à la cour impériale à diviser l’empire en deux parties. Géta aurait été le souverain de la partie orientale, dont la capitale serait Antioche ou Alexandrie⁵. Il n’y a aucune raison pour mettre en doute ce récit d’Hérodien, témoin de l’époque, malgré les réserves faites par Angela Pabst dans son ouvrage sur la *Divisio Regni*⁶.

Caracalla n’était pas le favori des Alexandrins et leurs moqueries malicieuses n’ont pas manqué d’atteindre ses oreilles.

Dans un travail récent, nous avons tâché de reconstruire les événements accompagnant la visite néfaste de Caracalla à Alexandrie qui, d’après le contenu des sources documentaires, doit être située entre le début du mois de décembre 215 et le mois d’avril 216⁷.

Bien avant la visite impériale, l’affaire de Théocrite sécoua l’élite alexandrine. Théocrite était un favori impérial envoyé à Alexandrie pour assurer l’approvisionnement de l’armée. Son ordre dirigé aux stratèges des nomes égyptiens, conservé — selon notre interprétation — sur *P. Gen. I 1* trahit un ton impétueux et arrogant⁸. Un certain Titianus, procureur impérial d’Alexandrie qui selon toute vraisemblance appartenait par sa naissance à la classe dirigeante de la ville, s’opposa aux excès de Théocrite et paya son courage de sa propre vie.

Les sources permettent de supposer que c’est pendant les 2 années écoulées entre cet événement funeste et la visite de Caracalla (longtemps projetée comme un hommage à Alexandre son idôle) qu’une interdiction d’ambassades est issue de la chancellerie impériale, sans doute une punition pour le comportement des Alexandrins éminents qui en faisaient partie. Un rapport avec l’affaire de Théocrite et de Titianus est plus que probable. Des émeutes populaires devaient suivre le meurtre de Titianus. C’est à cela que

⁴ Cassius Dio LXXVII 5. 3-5.

⁵ Hdn. IV 3. 5-7.

⁶ A. PABST, *Divisio Regni. Der Zerfall des Imperium Romanum in der Sicht der Zeitgenossen*, Bonn 1986, p. 28.

⁷ A. ŁUKASZEWICZ, *Aegyptiaca Antoniniana*, Warszawa 1993, pp. 42, 87, 167-170 (en polonais).

⁸ IDEM, ‘Theocritus the Dancer’ [dans:] *Proceedings of the 20th International Congress of Papyrologists, Copenhagen, 23-29 August 1992*, Copenhagen 1994, pp. 566-568.

fait probablement allusion le fameux papyrus hermopolitain (*SB VI 9213*) contenant les actes de procès du préfet de l'Égypte Héraclite qui eut lieu presque immédiatement après l'arrivée de Caracalla à Alexandrie vers la fin de l'année 215⁹.

Il est par contre fort douteux qu'il y ait eu des émeutes fomentées par l'élite alexandrine à la veille de l'*adventus* de l'empereur. Au contraire, on peut bien croire au récit d'Hérodien qui décrit la fête somptueuse que les Alexandrins organisèrent pour honorer le souverain¹⁰. Le cortège religieux venu à la rencontre de Caracalla, reçu d'abord amicalement dans la résidence impériale (à Canopus?), fut ensuite massacré par le souverain enragé¹¹. La seule explication de ce fait est suggérée par plusieurs allusions à une ambassade interdite que fit l'empereur pendant le procès du préfet survenu un peu plus tard¹². Sans doute, certains parmi les membres du comité de réception s'étaient permis des déclarations ou des démonstrations politiques. L'empereur a pensé qu'il s'agissait d'une ambassade camouflée. Les envoyés furent immédiatement exécutés.

Après l'entrée dans la ville Caracalla convoqua les Alexandrins au gymnase pour les vitupérer, après quoi il se mit à "faire l'ordre" dans la ville. Les institutions municipales ne réagissaient apparemment pas à ces démarches autrement que par les flatteries destinées à apaiser l'empereur énervé.

Des émeutes du peuple eurent lieu à une date antérieure et la punition ordonnée par l'empereur frappa tout d'abord les *ergolaboi*, entrepreneurs, qui à tort ont été interprétés par les chercheurs modernes comme membres de l'élite alexandrine. En vérité il s'agissait de petits entrepreneurs, socialement placés peu au-dessus du niveau de simples artisans. Ce sont eux qui furent inculpés de négligence dans leur tâche sacrée de préparation des statues de l'empereur. Les statues ne furent pas achevées à temps. Certaines furent trouvées dans un état tel que l'accusation de sacrilège en fut la conséquence. Le rôle du préfet dans cette affaire n'est pas du tout clair. A travers le texte fragmentaire nous croyons entrevoir une allusion à la possibilité d'une conspiration. Là, où les éditeurs voyaient la conscription obli-

⁹ P. BENOÎT, J. SCHWARTZ, 'Caracalla et les troubles d'Alexandrie en 215 après J.-C.', *Etudes de Papyrologie* 7, 1948, pp. 17-33.

¹⁰ Hdn. IV 8, 7-8.

¹¹ Cassius Dio LXXVIII (77) 22.2: ἐπεὶ δὲ ἐς τὸ προάστειον ἦλθε, τοὺς μὲν πρώτους αὐτῶν μεθ' ἱερῶν τιμῶν ἀπορρήτων ἐλθόντας ὡς καὶ συνεστίους ποιῆσαι ἀπέκτεινε, μετὰ δὲ τοῦτο πάντα τὸν στρατὸν ἐξοπλίσας ἐς τὴν πόλιν ἐνέβαλε κτλ.

¹² *SB VI 9213* ii 17, 18, 23, 31.

gatoire de jeunes gens à la phalange, ordonnée par l'empereur, nous croyons reconnaître plutôt une action illicite d'organiser une force de jeunes gens, dont on accusa le préfet. En effet le préfet et ses complices furent mis à mort.

Mais avant cela on massacra les *ergolaboi*. L'empereur, dans une lettre adressée à la *βουλή* d'Alexandrie (une lettre qu'on a faussement interprétée comme un message au sénat de Rome concernant le grand massacre postérieur de quelques mois) dit cyniquement: "peu importe combien et lesquels ont été tués, car ils le méritaient tous"¹³.

La classe boulevitique terrorisée par la présence des troupes continua à flatter l'empereur. L'acte d'expulsion des *Aigyptioi* d'Alexandrie, qu'on a cru pouvoir lier au grand massacre, était en vérité un acte de routine et était sans doute accepté (voire même inspiré) par l'élite locale comme libération de la ville de la foule inutile. Il faut aussi prendre en considération une possibilité d'éméute parmi les tisserands, qui sont explicitement mentionnés dans l'épître de l'empereur. D'après le témoignage du papyrus *BGU I 159* nous pourrions situer cet acte, connu par le *P. Giss. I 40 (3)*, au mois de mars 216¹⁴.

La catastrophe finale devait avoir lieu après le 11 mars 216, date de l'inscription flatteuse érigée en l'honneur de Caracalla et de ses parents par la ville d'Alexandrie¹⁵.

A l'encontre de J. Schwartz, qui a édité le papyrus d'Hermoupolis¹⁶, nous ne croyons pas que la création de la phalange en l'honneur d'Alexandre fût un acte contraire à la volonté des Alexandrins. Les membres de l'élite de "la ville d'Alexandre" y voyaient plutôt un acte honorifique et — si l'on en croit Hérodien — considéraient la parade de cette troupe d'élite comme une fête de la ville¹⁷. Les événements tragiques qui se transformè-

¹³ Cassius Dio LXXVIII (77) 22.3, cf. A. ŁUKASZEWICZ, 'Alexandrie sous les Sévères et l'historiographie' [dans:] *Atti del Colloquio Internazionale "Egitto e Storia Antica"* (Bologna 1987), Bologna 1989, pp. 491-496; cf. IDEM, *Aegyptiaca Antoniniana*, pp. 62-63.

¹⁴ A. ŁUKASZEWICZ, 'Quelques remarques sur l'expulsion des *Aigyptioi* d'Alexandrie' [dans:] *Akten der Gesellschaft für Griechische und Hellenistische Rechtsgeschichte VII, Symposium 1988*, Köln-Wien 1990, pp. 341-347; IDEM, 'Some Berlin Papyri Reconsidered', *ZPE* 82, 1990, pp. 129-132.

¹⁵ *SB I 4275*.

¹⁶ P. BENOÎT, J. SCHWARTZ, *op. cit.* (note 9).

¹⁷ *Hdn. IV 9.5*. Evidemment la valeur effective militaire de cette troupe résultant d'une levée volontaire de jeunes représentants de l'élite alexandrine était assez douteuse

rent en massacre de la ville n'étaient pas — malgré le témoignage d'Hérodién — prémédités par Caracalla.

Les papyrus — et surtout les *BGU I 321* et *322* — portent à croire que le grand massacre qui frappa l'élite municipale et puis les Alexandrins sans distinction eut lieu durant la première moitié du mois d'avril 216¹⁸. Après la pacification de la ville, Caracalla quitta l'Alexandrie dévastée.

Les conséquences de cet acte pour l'attitude de l'élite alexandrine envers Rome sont faciles à imaginer. Après l'euphorie sous Septime-Sévère, après les illusions du règne de Géta, sous Caracalla Alexandrie perdit la fleur de sa jeunesse, son *ἐπίσημον*, si l'on peut utiliser l'expression de Syncellus¹⁹, la splendeur extérieure de la ville qui était tellement chère aux Alexandrins, ainsi que ses richesses que la soldatesque pillait et brûla.

La tragédie alexandrine ne devait pas nécessairement affecter les sentiments que les habitants de l'intérieur de l'Égypte devaient sans doute porter à la dynastie qui leur accorda les privilèges municipaux et en 212 octroya le don universel de la cité romaine en faisant de tous les Égyptiens des Aurelii.

La popularité de Caracalla persista dans l'armée. Dans les provinces de l'Orient romain l'estime pour le jeune empereur était immense. La situation en Égypte, sauf Alexandrie, n'était pas différente. On peut douter de la sympathie pour les Alexandrins dans le reste de l'Égypte.

Les auteurs disent que Caracalla eut une prédilection spéciale pour ceux qui portaient les noms liés à l'histoire d'Alexandre. Il est donc peut-être significatif que l'Égyptien qui sous les Sévères comme le premier de ce pays entra dans le Sénat romain portait le nom d'Aelius Coeranus (Koiranos est un nom présent dans l'entourage d'Alexandre le Grand). Mais dans ce cas c'est plutôt son rôle dans l'affaire de Plautianus qui était important²⁰. Un papyrus d'Oxyrhynchos contenant le décret impérial sur le comportement des membres des *βουλαί* égyptiennes, qui d'ailleurs trahit l'intérêt de Caracalla pour ce genre de problèmes (il s'agit de la punition de bouleutes pour

à l'époque où c'étaient les armées de métier qui décidaient du sort des batailles. Mais l'empereur fanatique d'Alexandre et rêveur tel que Caracalla pouvait effectivement penser à utiliser cette troupe contre les Parthes. De toute façon, ce jour d'avril où les jeunes gens se sont réunis sur le *pedion* du centre ville, une atmosphère de fête régnait et personne ne soupçonnait la fin tragique qui les attendait.

¹⁸ Cf. n. 13.

¹⁹ Georg. Syncell. 672, ed. MOSSHAMMER, p. 436.

²⁰ Dio LXXVII 5. 3-5.

avoir lésé le prytane ou un autre membre de la βουλή²¹), fut promulgué par un certain Aurélius Alexandre. Il y a sans doute d'autres exemples.

Sauf son attitude envers les Alexandrins, il serait difficile de tracer dans le comportement de Caracalla une antipathie générale envers les élites égyptiennes. La carrière de Valérius Titanianus (*ab epistulis Graecis, praefectus vigilum, a Museo Alexandriae*) qui semble exceptionnelle n'est peut-être qu'un exemple caractéristique des faveurs impériales accordées aux membres de ces élites²². Il est significatif que la dignité du membre du Musée alexandrin y était d'une certaine importance²³.

Pourtant, à part les gestes de propagande, la politique réelle, fiscale et militaire, visait à exploiter le pays sans épargner les élites, dont la responsabilité financière augmenta rapidement sous la dynastie sévérienne.

Après la mort de Caracalla suivit l'épisode de Macrin dont les Alexandrins se montrèrent naturellement supporteurs. Cela ne pouvait pas leur procurer les faveurs d'Elagabal, le prétendu fils du bourreau d'Alexandrie.

Le papyrus *P. Oxy.* XLVI 3299.2 contient un témoignage très particulier de l'opinion publique émanant du milieu urbain hellénophone. Dans ce texte astrologique de la fin(?) du III^e siècle on invoque la 5^e année ἀνοσίου Ἀντωνίνου μικροῦ. Le texte n'est pas officiel, mais ce n'est pas un texte tout à fait privé: le papyrus contient un fragment de tables manuelles servant à établir les horoscopes. C'était alors aux yeux des contemporains un texte scientifique de grande utilité et d'un intérêt universel qui, pourtant, dans son emploi direct, était limité aux intellectuels qui savaient s'en servir.

Un autre papyrus de la même provenance oxyrhynchite mais probablement antérieur (milieu du III^e siècle) contient la date de naissance d'un tel, exprimée de façon absolument insolite: l'an 2 Ἀντωνίνου τοῦ κορύφου (*P. Oxy.* XLVI 3298.2). Au lieu de l'interprétation de κόρυφος comme "pédéraste passif" ce qui devait confirmer les détails scandaleux de la relation de Cassius Dion, nous avons proposé d'y voir la désignation d'un débauché au sens plus général et allusion à ses nombreux mariages où une vierge vestale ne fut pas épargnée²⁴.

²¹ *P. Oxy.* XII 1406.

²² A. ŁUKASZEWICZ, *Aegyptiaca Antoniniana*, Warszawa 1993, p. 91.

²³ N. LEWIS, 'Literati in the Service of Roman Emperors: Politics before Culture', [dans:] *Studies in Honor of Bluma L. Trelle*, Detroit 1981, pp. 149-166.

²⁴ A. ŁUKASZEWICZ, 'Antoninus the κόρυφος. (Note on *P. Oxy.* XLVI 3298.2)', *JJP* 22, 1992, 43-46; IDEM, 'Ergänzende Bemerkungen zu *P. Oxy.* XLVI 3298.2', *JJP* 23, 1992, pp. 115-118.

De toute manière le caractère offensif de la formule est évident. Il s'agit à nouveau d'un texte astrologique: il contient un fragment d'une série d'horoscopes. A notre avis, il ne s'agit pas d'oeuvre d'un astrologue amateur mais plutôt d'une collection d'horoscopes des membres de la même famille. Il est évident que l'auteur du texte ne pouvait se permettre d'employer une telle formule que dans le cas d'un empereur sujet à une officielle *damnatio memoriae* — autrement il risquerait sa vie.

Pourtant, les formules officielles de la *damnatio* de l'empereur Elagabal ne contiennent jamais d'insultes de ce genre. Dans les papyrus portant le témoignage de sa *damnatio* et provenant des temps immédiatement postérieurs à son règne, on se réfère normalement au règne précédent, celui d'un "bon" empereur, c'est-à-dire Antonin Caracalla.

C'est seulement dans les textes de caractère non-officiel ou "scientifique" que les formules d'insulte apparaissent. Cette règle trouve sa confirmation dans le *P. Oxy.* XXXI 2551 verso i 20 (III^e ou IV^e siècle): il s'agit d'une liste des rois d'Egypte avec la durée de leur règne. Ce sont alors de nouveau de tables manuelles de caractère scientifique — un instrument de l'élite intellectuelle. On y trouve immédiatement après Septime Sévère Ἀντωνίνο]ς ὁ ἕτερος — comme le lit l'éditeur, ce qu'il faut, avec l'éditeur du *P. Oxy.* XLVI 3299.²⁵, corriger en Ἀντωνίνο]ς ὁ μικρός, "Antonin le petit".

Au lieu d'y voir un réftet de l'opinion populaire, il est préférable d'interpréter ce phénomène comme résultat de la divulgation (aussi en Egypte) d'ouvrages historiques diffamant l'empereur. Cela explique bien qu'un demi-siècle après son court règne nous trouvons dans les textes non-officiels l'expression de condamnation de sa conduite. Ce n'est donc pas une confirmation de la véracité des historiens — c'est seulement une preuve que Cassius Dion, Marius Maximus et Hérodien avaient des lecteurs parmi l'élite municipale en Egypte.

La visite, au moins projetée, de l'empereur en Egypte semble confirmer de bonnes relations de cet empereur et de sa mère toute-puissante avec les élites d'Egypte²⁶. Il est difficile à constater si l'inscription *IGR* 1143.1-6 =

²⁵ Note p. 72 (COLES).

²⁶ J.D. THOMAS, W. CLARYSSE, 'A Projected Visit of Severus Alexander to Egypt', *Ancient Society* 8, 1977, pp. 195-207. Le passage de la *Vita Severi Alexandri* 28.7: *Quodam tempore festo, ut solent, Antiochenses, Aegyptii, Alexandrini lacessiverant conviciolis, et Syrum archisynagogum eum vocantes et archierum* n'est pas contraire à l'idée générale de bonnes relations.

CIG 4705 en est un témoignage supplémentaire²⁷.

On a beaucoup insisté sur la sympathie d'Alexandre Sévère et de Maméa pour le christianisme. En Egypte, la nouvelle religion était déjà florissante, bien que les élites *sensu stricto* n'étaient pas encore chrétiennes. Bientôt, pourtant, les événements à Alexandrie témoigneront de la puissance du nouveau parti. Les mesures déciennes de 250 feront dans cet état de choses un intermède dur et parfois sanglant.

Cette esquisse du problème de l'attitude et du comportement des élites municipales de l'Égypte envers le pouvoir impérial à l'époque sévérienne n'a pas pu même toucher à tous les aspects de cette affaire complexe. Notre intention était de souligner la différence entre Alexandrie et les autres villes égyptiennes. Et même à Alexandrie, malgré sa réputation de ville tumultueuse, les émeutes ou combats n'éclataient pas sans provocation. En effet, l'image des révoltes faciles n'est qu'en partie véritable. Il faut tenir compte du facteur de propagande impériale qui, après chaque mouvement de résistance dans les provinces chercha à diffamer les révoltés en les qualifiant de bandits, criminels, impies, etc.

En général on reconnaît au sein des élites égyptiennes, surtout parmi les intellectuels de carrière, une tendance bien pacifique à la loyauté, tendance que pouvaient modifier seulement les graves fautes du pouvoir central ou facteurs de dénigration devenue licite *post mortem*, dont le sort de l'empereur Elagabal constitue un cas exemplaire.

[Warszawa]

Adam ŁUKASZEWICZ

²⁷ Cf. ŁUKASZEWICZ, *Aegyptiaca Antoniniana*, p. 95, n. 24.